

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les gâteaux : A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Namur, 1 ; A TOURNAI, chez M. Vannevel, imprimeur-libraire, Grande-Place, A LILLE, chez M. Baguin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Huillier et Co, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publications, rue de la Madeleine.

BUREAUX : RUE NAMUR, 1.

Roubaix, Tournai :

Trois mois 10 f.
Six mois 19
Un an 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

ROUBAIX. 22 JUIN 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Internationale s'agit et continue d'éveiller l'attention de l'Europe. Il s'agit en ce moment, en Allemagne et en Angleterre, un mouvement social dont ces deux pays se préoccupent d'autant plus que leurs organes révolutionnaires, préconisent ouvertement l'incendie comme préliminaire des grands progrès sociaux. (!) D'un autre côté, dans une séance générale de l'association internationale qui vient d'avoir lieu à Genève, on a invoqué impudemment le bon exemple donné par la Commune de Paris. Que les électeurs de Paris se le tiennent pour dit.

L'affaire importante du jour, est évidemment le discours de M. Thiers sur l'emprunt que vient de voter l'unanimité l'Assemblée.

Le président du conseil a exposé avec une lucidité remarquable la situation financière de la France. Il a déclaré qu'en disant toute la vérité, il entendait rendre service à son pays. M. Thiers s'est attaché surtout à faire ressortir que la situation, quoique laborieuse, n'est pas désastreuse et que le pays a les ressources nécessaires pour supporter ses charges.

Il a successivement passé en revue les besoins auxquels il faudrait pourvoir : réorganisation de l'armée, indemnité aux victimes de la guerre, réparation des désastres de Paris, défense de la capitale et des frontières. Malgré l'énormité de toutes ces charges, la France, a dit M. Thiers, fera face à tout, avec de l'ordre dans les dépenses, un choix judicieux, des impôts à établir et de l'honnêteté dans la gestion des finances.

Les assurances données par le chef du pouvoir exécutif, sont de nature à nous inspirer confiance. Le tableau saisissant de notre situation financière, mis en regard de nos ressources, prouve que la France sera encore assez riche pour réparer ses fautes et les malheurs qui en ont été la conséquence.

Lettres à M. Thiers

II LA RÉPUBLIQUE

Le mot de république a été pris en divers sens. Par son étymologie, il désigne la chose publique et peut être appliqué à toutes sortes d'États, même aux monarchies les plus absolues. Dans son acception la plus commune, avant la révolution, ce mot désignait un État dans lequel les citoyens prenaient part à l'administration du pays; mais, dans son acception actuelle, le mot république désigne un État où le pouvoir suprême est confié par l'élection.

Nous n'avons pas à chercher ici quel est celui des deux régimes qui offre le plus d'avantages. Les avantages sont compensés, dans l'un et dans l'autre, par des inconvénients; mais là n'est pas la question. Je suis profondément convaincu que l'hérédité est de beaucoup préférable à l'élection, et pourtant je déclare que, si j'étais né en Suisse ou aux États-Unis, je serais républicain, et que j'y défendrais la république contre toute tentative d'usurpation, avec autant de conviction, avec autant d'énergie que je défends aujourd'hui le droit monarchique.

Ce que je défends, en effet, ce n'est pas un homme, ce n'est pas un prince, ce n'est pas même un système, quelque avantageux qu'il me paraisse. Je défends la loi, et, par cela même, la nation; car la loi est la vie même d'un nation.

Je dirai mieux : si la France était à son berceau et qu'elle eût confié à ses représentants le soin de lui faire une constitution et de lui donner le régime le plus favorable aux développements de sa force et de sa prospérité, l'auguste assemblée qui aurait été constituée, les destinées du peuple naissant, aurait sans aucun doute le devoir de prendre, en son âme et conscience, le meilleur parti possible; mais alors même qu'elle se tromperait, je crois que personne n'aurait le droit d'infirmer ses décisions et de refuser son assentiment et son concours à la loi souveraine qu'elle aurait édictée. Pour mon compte, quelle qu'elle fût, républicaine ou monarchique, je la défendrais de mon mieux contre toutes les attaques.

Nous ne sommes pas dans ce cas. La France ne vient pas de naître, sa loi constitutionnelle n'est pas à faire, elle est faite, parce que cette loi existe depuis 14

siècles, parce qu'elle a, en quelque sorte, créé la France, tracé ses frontières, fait sa grandeur et sa prospérité, nous aurions le droit de la mettre en question, de la rejeter et de la remplacer par une autre, au gré de nos fantaisies?

Croyez-vous d'ailleurs qu'il soit facile de changer la loi constitutive d'une nation? C'est tout aussi difficile que de donner à un homme qui est né et a passé la moitié de sa vie sous le pôle, la constitution d'un homme né et vivant sous l'équateur et vice-versa.

L'expérience est faite aujourd'hui. A quoi a donc abouti la substitution du droit d'élection au droit héréditaire? Aux régimes hybrides qui ne sont ni la république ni la monarchie, qui ont tous les inconvénients de la première sans aucun des avantages de la seconde; à ces régimes qui font d'un succès immoral le principe du droit, qui mettent la force à la place de l'autorité, la crainte à la place du respect et la licence des mœurs aux lieu et place de la liberté.

Mais cette loi a été violée dix fois en 80 ans. Qu'est-ce à dire? Est-ce que la violation d'une loi équivaut à son abrogation? Non, non; la loi violée n'en reste pas moins obligatoire. Que diriez-vous d'un homme qui chercherait sa justification dans l'habitude qu'il aurait contractée de mal faire?

Une nation, comme j'ai eu déjà l'honneur de vous le dire, demeure toujours libre de ne point se conformer à sa loi constitutive, mais son devoir est de la respecter.

Si vous vous prononcez dans un autre sens, si vous donnez à la nation le droit de violer à son gré sa loi maîtresse, vous ouvrez la porte aux plus graves abus, vous tendez à l'affaiblissement de toute obligation morale, et alors les droits les plus sacrés seront à la merci des majorités, et même de ces minorités audacieuses qui s'imposent si souvent au temps de révolution. La loi constitutive est comme ces ouvrages avancés qui dominent la place dont ils défendent l'approche. Si vous les abandonnez à l'ennemi, la place est prise infailliblement, quel que soit le courage de la garnison, quelles que soient ses ressources.

La violation de la loi constitutive attire d'ailleurs sur les nations des châtements analogues à ceux qui frappent, dans ce monde, les transgresseurs de la loi divine. 80 ans de guerre civile, d'agitations stériles, de démoralisation continue et progressive, couronnés par les désastres que vous connaissez, prouvent assez la fatalité logique de ce châtement.

J'entends répéter souvent, et vous serez peut-être tenté de me dire vous-même, pour légitimer la révolution, que la nation française a fait de grands progrès depuis 1789.

De quel progrès me parle-t-on ici? Le progrès moral de la nation s'est arrêté à Louis XVI. Voyons. Quelle est la mesure, quelle est l'institution due à ce que vous nommez le droit moderne, qui ait été pour le pays la source d'un progrès véritable? Est-ce un progrès que la destruction des sociétés ouvrières, qui a créé un éternel antagonisme entre le travail et le capital? Est-ce un progrès que cette centralisation qui nous étouffe? Est-ce un progrès que la création de cette université qui a atrophié l'esprit français et qui nous a donné une armée si inférieure, pour la capacité militaire, à l'armée prussienne? Est-ce un progrès que cette indifférence religieuse qui glace l'âme de la France, que cette démoralisation qui nous ronge, cette soif de plaisirs matériels qui abaisse tous les caractères? Est-ce un progrès que l'éclusion de ces utopies qui mettent la société elle-même en question?

Direz-vous enfin que ces désastres dont nous venons d'être les témoins et les victimes soient les signes de grands progrès sociaux accomplis depuis 1789 ou seulement depuis 1830?

Quand je demande à quelqu'un de me citer les progrès accomplis par la révolution, on me parle immédiatement de la vapeur et de l'électricité; mais qui oserait me soutenir que ces progrès, d'ordre tout matériel, son dus à la révolution et qu'ils ne se seraient pas accomplis si la nation était restée fidèle à la loi monarchique? Remarquez d'ailleurs que nous sommes de ceux qui ont le moins profité des progrès de la science. Nous sommes restés loin, sous ce rapport, de l'Angleterre, des États-Unis et de l'Allemagne. En serait-il de même si nous n'avions pas consommé notre activité dans ces luttes intestines que nous

a léguées la révolution? Permettez-moi de croire que si la France avait suivi, sous l'égide de ses lois traditionnelles, les voies de ses pacifiques progrès et employé son activité merveilleuse au développement de sa grandeur morale et matérielle, elle serait aujourd'hui, sous ce double rapport, à la tête des nations.

Vous m'objecterez encore que si la violation de la loi constitutive a été une faute, il serait difficile aujourd'hui, après une si longue suspension, de la faire revivre, de la faire accepter par le pays.

Ne déplaçons pas la question. Si je vous demandais d'amener la situation en faveur de la légitimité, comme elle fut escamotée par l'Orléanisme en 1830, si je vous demandais d'user de votre pouvoir pour rétablir la loi nationale par un coup d'État, vous pourriez me faire cette réponse; mais je suis loin de cette pensée. Je ne veux — je peux même dire sans m'exposer à être démenti, nous ne voulons ni surprise, ni coup de violence, nous ne voulons pas qu'on force la main à la France; mais nous désirons qu'elle revienne librement aux institutions qui ont fait sa gloire et sa force.

L'autorité conférée par l'élection, à un pays habitué au régime monarchique, sera-t-elle assez forte pour faire écarter le fleau, ou, tout au moins, pour arrêter les progrès? Vous lui demanderez, quand vous le pourrez, la force matérielle, de gros bataillons, des canons et des mitrailleuses; mais la force morale, cette force, dont l'influence apaise les passions, fait rentrer les esprits dans le calme et ramène les intelligences à la raison, cette force, dis-je, lui fera toujours défaut.

Vous devrez même vous estimer heureux si celui que vous aurez revêtu de cette autorité ne se laisse pas inoculer le virus délétère, si, se bornant à suivre le repos de la rue, il ne laisse pas grandir le mal par des concessions au libéralisme.

Il y a un abîme, direz-vous, entre la révolution politique et la révolution sociale. Mais cet abîme est-il aussi profond que vous semblez le croire? Pour moi, je vois tant d'affinités entre les deux, une telle force d'attraction de l'une à l'autre, qu'il me semble impossible que, sous le régime du pouvoir électif, le socialisme n'ait pas son jour.

L'attachement des socialistes à la forme républicaine me prouve qu'ils y comptent et que mes craintes sont fondées. Remarquez, en effet, que si tous les républicains ne sont pas socialistes, tous les socialistes sont républicains, et que ceux qu'on nomme républicains honteux forment une imperceptible minorité.

Tenez! supposons que la république soit définitivement décrétée et que vous en soyez le président. Qui sait? peut-être y comptez-vous? Peut-être avez-vous rêvé d'être le Washington des États-Unis de l'Europe?

Vous voilà logé aux Tuileries ou à l'Élysée, sur un trône rapetissé et devenu simplement le fauteuil de la présidence. Vous croyez-vous de taille à frapper le monstre aux têtes renaissantes?

Il vous a été possible, en flattant toutes les espérances, de réunir dans la même urne les votes de toutes les fractions de la Chambre, et de vous faire de ner une sorte de blanc-seing ou permis de réorganisation du pays; mais ce blanc-seing se rompra le jour où vous serez président d'une république non provisoire. Pour vous faire une majorité, il vous faudra entretenir le specter rouge. Il vous faudra, pour sauver le présent, livrer l'avenir à la révolution, en confiant à un ennemi du christianisme, à un Jules Simon quelconque, l'éducation des générations naissantes. Il vous faudra, en un mot, refaire et compléter Napoléon III, et quand vous descendrez de votre siège présidentiel, le socialisme sera le maître de la situation.

Tout pour la France, par la France et avec la France, a dit le roi. C'est aussi notre devise à nous.

Je ne demande pas lors, à vous et à tous ceux qui liront ces lettres, qu'une chose : que chacun sse son devoir. A vous, en particulier, monsieur, je demande que vous n'abusez pas du pouvoir qui vous a été remis et de la confiance qu'on vous accorde pour mettre obstacle aux vœux du pays, ce ne pas confisquer le mouvement monarchique qui s'est produit au profit d'une combinaison révolutionnaire, quelle qu'elle puisse être.

Remarquez bien ceci. Votre raisonnement suppose que cette forme de gouvernement a pour elle la majorité. Qu'a-

vons-nous vu cependant? C'est que la nation, en haine de la république, s'est jetée dans les bras du premier usurpateur qui s'est présenté; c'est que toutes les fois qu'on l'a consultée, elle s'est prononcée contre elle, et qu'en dernier lieu, quoique toutes les positions fussent entre les mains des républicains, la France a envoyé à Bordeaux une majorité monarchique.

Comment! vous trouveriez difficile de faire accepter la monarchie par un pays presque tout monarchique et vous croiriez facile de lui imposer la république!

Vous me direz peut-être encore ce que disent tous les expérimentateurs qui se croient sûrs d'eux-mêmes et qui comptent trop sur la supériorité de leur capacité: Des causes que nous connaissons ont rendu malheureuses et funestes les tentatives qui ont été faites du régime républicain. En évitant les fautes de nos devanciers, nous parviendrons à acclimater la république dans notre pays, et la France pourra, sous ce régime, prospérer, grandir et réparer ses désastres.

Illusion funeste! Si nous étions dans un temps normal, il se peut qu'avec beaucoup de prudence et de bonne foi on parvint à faire vivre la république sans trop de détriment pour le pays; mais il ne faut pas oublier que nous sommes sous l'influence d'une sorte d'épidémie morale qu'on nomme la révolution.

Entendons-nous sur le sens de ce mot. Il sert à désigner quelquefois un simple changement de régime, le passage de la monarchie à la république, par exemple. C'est la révolution politique; mais il est une autre révolution qui s'attaque aux bases de toute société, qui travaille à l'anéantissement, je ne dis pas seulement de la civilisation chrétienne, mais de toute civilisation.

La première est une insurrection contre la loi nationale; celle-ci est une insurrection contre les commandements de Dieu, contre Dieu lui-même, pour l'affranchissement de toutes les passions brutales. On le nomme la révolution sociale ou le socialisme.

Il y a des vices d'origine contre lesquels les hommes les plus forts luttent vainement. La république française a été engendrée par la corruption morale et le philosophisme négatif du dix-huitième siècle. Elle est née de l'erreur, elle a été baptisée dans le sang des plus honnêtes gens, elle a vécu de désordre, de guerre civile et d'oppression, elle a été érigée en haine de toutes les institutions sociales et en vue d'un complet bouleversement. Est-ce vous qui effacerez ce péché originel de la république française?

Pour faire cette transformation, il faudrait presque un Dieu, et vous n'êtes pas même un grand homme; vous n'êtes qu'un homme habile. Il faudrait être décidé à verser son sang, et je ne sais pas si l'on vous déciderait à donner vos écus.

Les événements qui se sont passés à Paris, à Lyon, à Marseille, à Toulouse depuis que vous avez entraîné l'Assemblée à Versailles ne suffisent-ils pas pour vous éclairer? Nous sommes loin aujourd'hui du mouvement anti-révolutionnaire qui s'est manifesté le 8 février. Savez-vous ce qui a fait la force des émeutiers de Paris? Ce ne sont pas les canons et les mitrailleuses dont ils s'étaient emparés; ce sont les concessions que vous avez arrachées à l'Assemblée; heureusement pour nous, ils se sont trop pressés. S'ils avaient su attendre, tout était perdu.

L'entreprise, croyez-moi, est pleine de dangers pour la France et pour vous. Vous y serez broyé, et notre pays achèvera de s'y ruiner.

La république a montré son impuissance contre l'ennemi extérieur et contre celui de l'intérieur; elle a désorganisé l'armée, désagrégé la nation, et c'est avec elle que vous voudriez réparer nos désastres! C'est une folie.

G. BÉNEZET.

L'article suivant est extrait du *Journal des Débats*. Il est bon à méditer. C'est une réponse préemptoire à l'adresse de ceux qui ne voulaient pas entendre parler des menées révolutionnaires signalées avec tant de raison par la presse française.

On croit généralement que l'horrible révolution de détruire Paris n'avait été inspirée aux chefs de la Commune que par l'extalation d'une lutte désespérée, ou qu'elle remontait tout au plus à des déclamations des clubistes, qui nous exhortaient à faire un pacte avec la mort et à nous enlever sous nos ruines. Il est possible, en effet, que plusieurs d'entre eux n'aient conçu

qu'assez tard et en présence d'une guerre désormais assurée l'infatigable projet qu'ils ont en partie réalisé; mais il est facile de prouver que, chez quelques autres, l'idée de se venger d'un échec possible, en anéantissant la capitale de la France, le jour où ils devraient renoncer à l'espoir d'y régner en maîtres absolus, avait été conçue longtemps avant que la lutte fut engagée, et qu'ils l'ont nourrie, développée, étudiée et amoureusement caressée longtemps avant le 4 septembre.

Le 22 juin 1870 comparaisaient devant la police correctionnelle trente-huit membres de l'Association internationale des travailleurs, accusés d'avoir fait partie d'une société secrète. La plupart des noms qui figuraient en 1870 sur cette liste ont figuré en 1871 sur celles du Comité central et de la Commune: Varlin, Maion, Jehannard, Pindy, Combault, Avrial, Pussedout, Assi, Tuzi-z, Landeck, Duval, Franckel, etc.

Ces noms, presque tous encore inconnus du public le 18 mars, n'étaient plus nouveaux pour les juges de la sixième chambre et pour la police. Le compte-rendu du procès qui se terminait l'an, dernier, par leur condamnation à des peines relativement légères, nous montre que nous avons eu tort de nous étonner cette année à la nouvelle des crimes par lesquels ils ont signalé la fin de leur dictature.

Chez l'un des affiliés de l'Internationale, on avait découvert un dictionnaire spécial qui donnait la clef de leurs correspondances chiffrées. Les noms propres ou les noms communs qu'ils employaient le plus souvent étaient traduits chacun par un signe particulier. Or, nous trouvons parmi ces mots courants de leur langue usuelle non pas seulement armes, poudre, munitions, mais encore nitro-glycérine et picrate de potasse. Si l'on y rencontre pas encore le mot de pétrole, cela tient sans doute uniquement à ce que les Prussiens n'avaient pas encore, à cette époque, appris à ces grands citoyens l'art de brûler nos villes au moyen des huiles minérales.

Chez l'un d'eux, chez Pindy, que nous avons, pour notre malheur, retrouvé cette année à Paris, on avait saisi quelque chose de plus compromettant encore que ce dictionnaire spécial enrichi de tels termes. On avait découvert la recette de la fabrication de la nitro-glycérine, celle d'une composition au sulfure de carbone, et celle d'une poudre au chlorate et au persulfate de potasse. Certaines de ces recettes étaient suivies de cette indication: « A jeter par les fenêtres », d'autres de cette note: « A jeter dans les égouts. »

Pindy, en plaidant lui-même sa propre cause, prétendait que s'il avait copié ces dangereuses formules et ces indications inquiétantes, c'était uniquement pour satisfaire un sentiment de curiosité. « L'accusation fait de moi, disait-il, un homme dangereux, et si le tribunal tirait des conclusions logiques des paroles de l'avocat impérial, je serais envoyé à Cayenne. Et pourtant, il est bien difficile de trouver en moi le caractère d'un farouche conspirateur ne rêvant que pillage et assassinat. Assurément je reconnais que pour le besoin de l'accusation, il était bien de faire recourir contre l'Internationale quelques-unes des formules du passé; les passions subversives, les doctrines malsaines, les engins barbares et sauvages, en un mot tous les accessoires qui servent à effrayer et à amener contre le socialisme tous les Joseph Prudhomme de la bourgeoisie. » Hélas! Joseph Prudhomme n'était pas suffisamment effrayé le 18 mars: il a payé cher au mois de mai son excès de confiance!

Cependant, il y a quelque chose de plus net, de plus concluant encore que les notes trouvées chez Pindy, c'est une lettre adressée de New-York à Varlin, le 17 février 1870, par Cluseret. Dès cette époque, le futur général en chef de la Commune prévoyait que l'Internationale aurait bientôt à livrer une bataille décisive: « Ce jour-là, dit-il, nous devons être prêts physiquement et moralement. Ce jour-là, nous ou le néant! Ce jour-là je resterais tranquille probablement, mais ce jour-là, je vous l'affirme, et je ne dis jamais qui pour non, Paris sera à nous, ou Paris n'existera plus. Ce sera le moment décisif pour l'avenir du peuple. »

Ainsi, on le voit, la destruction de Paris était méditée depuis plus de quinze mois par quelques-uns des misérables qui ont cherché à l'accomplir, et qui y ont en partie réussi. Quand ils ont conçu ce projet horrible, ils n'étaient surexcités ni par la lutte contre Versailles, ni par les souffrances du siège; ils ont préparé l'incendie dans un moment où rien ne pouvait faire prévoir les désastres sans nom qui nous ont assaillis depuis lors, et qui avaient d'abord semblé fournir, sinon une excuse, du moins une exploitation.

La France était presque aussi calme à cette époque que l'Autriche, la Suisse, la Belgique et l'Angleterre le sont aujourd'hui. Qui peut affirmer qu'il n'y a pas en ce moment un membre anglais de l'Internationale rêvant dans quelque bouge la destruction de Londres, un membre belge ou russe préparant l'anéantissement de Bruxelles ou de Saint-Pétersbourg? La folie démagogique est contagieuse aujourd'hui que jamais.

Toutes les grandes villes de l'Europe feront bien de songer à leur salut.

EDMOND VILLETARD.

Puisse les gouvernements qui ont si longtemps fermé l'oreille aux avertissements qui leur ont été donnés, tenir